

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DICOM 16 Conventions de partenariat 14 juillet 2017.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour la célébration du 14 juillet 2016 avec PIERRE HERME, le THEATRE NATIONAL DE CHAILLOT, LANSON, SEMMARIS (Marché de RUNGIS), RP SOLUTIONS et KRONENBOURG ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat pour la célébration du 14 juillet 2017 avec PIERRE HERME, le THEATRE NATIONAL DE CHAILLOT, LANSON, SEMMARIS (Marché de RUNGIS), RP SOLUTIONS et KRONENBOURG.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour la célébration du 14 juillet 2017 avec PIERRE HERME, le THEATRE NATIONAL DE CHAILLOT, LANSON, SEMMARIS (Marché de RUNGIS), RP SOLUTIONS et KRONENBOURG.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO